

Archipel Citoyen

« Osons Les Jours Heureux »

Projet de Charte

Ce document de travail a été élaboré à partir de nombreux échanges, notamment les séminaires organisés à Villarceaux et à Die, ainsi que la réunion du 12 mai à Paris. Il sera enrichi et amendé par l'ensemble des acteurs présents à Villarceaux. La prochaine journée de rencontre « physique » pour continuer la co-construction de cette charte se tiendra fin juin ou début juillet, et un sondage sera lancé prochainement pour trouver la date convenant au plus grand nombre.

Le contexte

Dans un contexte marqué par l'urgence environnementale et la montée des inégalités, nous assistons un peu partout dans le monde à une progression inquiétante de replis identitaires et de logiques autoritaires conduisant à une **grande régression sociale, écologique et culturelle**. Nous aurions au contraire besoin de concentrer toutes nos forces vives et nos intelligences dans **la mise en œuvre d'une grande transition**.

En ce début du XXI^e siècle, **un effondrement de notre civilisation à courte échéance rentre dans le domaine du possible** : autodestruction par épuisement des ressources, conflits guerriers incontrôlés, désunion face à la menace climatique, etc. Une nouvelle crise financière, encore plus dévastatrice que celle de 2008, peut aussi survenir. Elle sera révélatrice des cinq crises majeures auxquelles nous devons dès à présent faire face : **la crise économique, la crise sociale, la crise politique, la crise environnementale et la crise du sens**.

Ces nouveaux conflits dévastateurs sont provoqués par **des inégalités plus criantes que jamais, par l'exclusion sociale et politique** de pans entiers de l'humanité et par **le développement d'idéologies mortifères** allant de l'idolâtrie financière à la xénophobie populiste et à l'intégrisme religieux. Les gouvernements se montrent trop souvent impuissants ou complices face à ces dysfonctionnements inacceptables, souvent provoqués par **l'attrait de la démesure** qui entraîne un petit nombre vers l'accumulation des biens matériels et des pouvoirs alors qu'il faudrait valoriser le partage et la sobriété des comportements.

Pourtant, en dehors du jeu politique institué et de la scène médiatique, **un autre monde se forme et bourgeoine à travers des milliers d'initiatives. Un monde plus démocratique, soucieux du bien**

commun, des humains et de la nature dont ils font partie. Un monde respectueux des équilibres naturels et de la qualité des liens que les humains tissent entre eux. Un monde conscient du **besoin de justice sociale et de responsabilité écologique.** Un monde de l'après néolibéralisme, qui veut en finir avec la domination de la finance spéculative et de la corruption. Un monde qui refuse la monopolisation du pouvoir par une toute petite minorité d'ultra-riches ou d'ultra-violents.

Ce monde est celui de la société civique⁴, qui se construit entre le Marché et l'État. Il se tient à l'écart de la politique des partis, tout en faisant du politique et en créant de l'espoir. Mais cet espoir, pourra **se concrétiser qu'en rendant pleinement visibles les solutions dont ce mouvement est porteur.** Ce monde devra donc entrer aussi, mais différemment, dans le milieu médiatique et politique dont il se méfie.

Valeurs et principes communs

Pour que le **processus d'appropriation citoyenne du politique** se mette en marche, il est essentiel que les acteurs déjà impliqués dans ce mouvement et ceux qui souhaitent le rejoindre se rassemblent autour **d'un socle de valeurs communes.** Ce socle de valeurs, **qu'ils vont définir et promouvoir ensemble,** deviendra leur référence collective.

NOS VALEURS COMMUNES

Toutes celles et ceux qui, jour après jour, inventent d'autres mondes, résistent au néolibéralisme et pratiquent « *le changement que (nous voulons) voir dans le monde* » sont animés par des valeurs communes. Ces valeurs, que nous souhaitons partager le plus largement possible, passent par des mots-clés comme **partage et équité, responsabilité et coopération, fraternité et dignité, respect et diversité, résistance et expérimentations, lucidité et sobriété, justice et paix, créativité et volonté.** Ces valeurs sont **portées par des récits,** qui permettent de rappeler ce qui nous rassemble et qui est déterminant pour notre avenir. Il importe de **redonner du sens et du contenu** à la devise de notre République : **Liberté, Égalité, Fraternité.**

Nous voulons contribuer à la construction d'**une société qui ne soit pas aliénée à la croissance matérielle.** L'émancipation individuelle et collective ne peut et ne doit plus reposer sur la démesure du PIB, de la richesse et du pouvoir, mais sur d'autres sources d'inspiration : **engagement au service du bien commun, respect de la dignité de la personne, dépassement du patriarcat, volonté de coopération avec l'autre, sobriété volontaire, protection de la nature.**

NOS QUATRE GRANDS PRINCIPES

Les valeurs que nous voulons partager s'inspirent des quatre grands principes exprimés dans le *Manifeste convivialiste.*

- **Le principe de légitime individuation,** ou encore d'accomplissement personnel, permet à chacun d'affirmer au mieux son individualité singulière, en développant sa puissance d'être et d'agir sans nuire à celle des autres. C'est un principe de **liberté.**

- **Le principe de commune socialité** considère les êtres humains comme des êtres sociaux pour qui la plus grande richesse est celle des rapports qu'ils établissent entre eux. C'est un principe d'**égalité**.

- **Le principe de commune humanité** interdit toutes les formes d'exclusion et de stigmatisation par delà les différences de couleur de peau, de nationalité, de religion ou de richesse, de sexe ou d'orientation sexuelle. C'est un principe de **fraternité**.

- **Le principe d'opposition maîtrisée et constructive** affirme que l'objectif politique premier est de permettre aux être humains de coopérer mais aussi de s'opposer sans se massacrer, et de se donner sans se sacrifier. C'est un principe que l'on peut qualifier de **républicain**.

Tous les totalitarismes, les dictatures et les oligarchies, y compris celles de la finance, se sont opposés et s'opposent encore à ces quatre grands principes. Nous considérons qu'un État, un gouvernement ou une institution politique ne sont légitimes que s'ils les respectent.

NOTRE CONVERGENCE

Une convergence de la société civile est aujourd'hui impérieuse. C'est dans ce rassemblement des mouvements issus de la société civile¹ que réside notre principale source d'espoir. Même s'il le désirait sincèrement, aucun gouvernement élu dans le monde ne disposerait aujourd'hui du pouvoir d'appliquer scrupuleusement les valeurs que nous défendons. Il se heurterait à l'oligarchie des détenteurs actuels des pouvoirs politique et économique. Le changement doit donc être **porté par un très fort soulèvement citoyen, à l'échelle mondiale comme au niveau des territoires.**

Comme « *il est trop tard pour être pessimiste* »², il est de notre devoir de **résister** aux dérives d'un système insoutenable et inégalitaire, **d'imaginer** des sociétés justes et fraternelles, **d'expérimenter** de nouvelles activités et des pratiques innovantes, qui préfigureront le vivre ensemble, le **buon vivir** et les jours heureux de demain.

Fonder ensemble un Archipel Citoyen

1. Notre diversité, à la fois force et faiblesse

Les associations et mouvements de la société civile sont nombreux et extrêmement divers par leurs tailles, leurs moyens, leurs objectifs, leur histoire et leurs modes d'action. Cette diversité se catalyse

¹C'est à dire celle qui rassemble et mobilise les acteurs de la société civile et du monde politique, qui, face aux mutations en cours, prenant conscience qu'ils sont « *à la fois le problème et la solution* », remettent en cause leur rapport au pouvoir et coopèrent d'afin d'inventer un futur désirable pour tous.

²Matthieu Ricard

cependant autour d'un socle de valeurs communes, une éthique partagée et la volonté conjointe d'œuvrer pour un monde plus solidaire, plus éthique et plus écologique.

En février 2017, le Mouvement Utopia, l'Association des Paralysés de France, Pouvoir Citoyen en Marche et *#LesJoursHeureux*, entre autres, ont pris l'initiative de réunir une cinquantaine d'associations à Villarceaux. De telles rencontres montrent que toutes ces organisations se retrouvent autour d'une vision très semblable des « jours heureux » qu'elles souhaitent voir advenir. Les 25 mesures essentielles, élaborées lors de ce séminaire, ont tissé un premier socle commun.

La diversité autour de ce socle est source de richesse et donne du sens à la démarche. Elle engendre cependant aussi des faiblesses, à travers la dispersion des efforts et le morcellement des moyens. Le risque est alors le repli sur soi, la fermeture aux autres, l'assurance de détenir une vérité qui, isolée et ne se confrontant plus à d'autres, s'étirole sur elle-même. L'écueil peut être évité grâce à la volonté de créer des synergies, d'éviter les doublons, d'informer les autres de ses projets et des difficultés à les réaliser.

Pour les forces du conservatisme, l'avenir se résume au maintien, voire à l'amplification, des inégalités et des risques. Afin de résister à leur puissance, il est indispensable que les mouvements de la société civile trouvent la manière d'échanger leurs pratiques, de mutualiser leurs moyens et d'instaurer des synergies. Sans le rapport de force ainsi créé, leur voix continuera à être entendue au mieux avec une sympathie curieuse, au pire avec le mépris dédaigneux du fort face au faible.

2. Raisons d'être de l'Archipel Citoyen

En cohérence avec le socle des valeurs et principes communs énoncés plus haut, l'Archipel Citoyen est animé par plusieurs volontés.

Co-construire une société civique de qualité :

- Donner vie à l'idée de « **réappropriation citoyenne** du politique » ;
- Favoriser la **reliance** et encourager les échanges entre les acteurs de l'archipel pour qu'ils apprennent à mieux se connaître ;
- Articuler de manière ouverte les **énergies citoyennes** des multiples organisations ;
- Prendre une **position de contre-pouvoirs** et aller au contact de l'appareil d'Etat pour influencer sur le renouveau institutionnel dans les secteurs de compétence de nos organisations ;
- Porter intérêt à la démarche des « **candidats citoyens** », qu'ils soient locaux ou non.

Co-construire le récit désirable de la Transition et soutenir sa réalisation :

- Porter une **vision** et une **trajectoire**, celle de la transition démocratique, sociale, solidaire, économique et environnementale ;
- Engager sans attendre nos alternatives ;
- Redonner à l'habitant le goût de la citoyenneté grâce à l'**Éducation populaire** et à des outils de communication accessibles à tous ;
- Construire des moments collectifs rassembleurs du grand public, comme la **Journée de la Transition** du 23 septembre, avec une votation citoyenne.

Promouvoir les interactions entre transformation personnelle et transformation sociale pour faire advenir une société du *buen vivir* et des jours heureux

- Placer l'enjeu du bonheur et du « **bien vivre** » au centre d'une perspective de transformation sociétale ;
- Dépasser l'espérance de jours heureux pour en faire l'expérience au sein de l'Archipel Citoyen ;
- Rénover les rapports humains dans le champ du politique par un **comportement bienveillant** et respectueux de l'autre ;
- Ne pas se contenter de « **proclamer** » des valeurs mais développer notre capacité à les « **incarner** ».

3. Fondations de l'Archipel Citoyen

Pour fonder cet Archipel, nous devons faire preuve d'imagination et de créativité aussi bien dans nos relations que dans notre mode d'organisation et dans notre gouvernance. Ecrire, en quelque sorte, la constitution de l'Archipel... Puisque nous appelons de nos vœux une nouvelle Constitution pour la 6^e République, pourquoi ne pas commencer nous-même en imaginant une « constitution idéale » pour notre Archipel ?

La **métaphore de l'archipel**, développée par Claude Henry à partir des écrits d'Édouard Glissant, est particulièrement éclairante pour illustrer la forme et le mode de gouvernance que pourrait adopter un rassemblement d'organisations et de mouvements de la société civile : un « Archipel Citoyen ».

Un archipel est composé d'îles, qui, comme nos associations et mouvements, peuvent être nombreuses et diverses.

Toutes les îles appartiennent à l'archipel, mais chacune doit pouvoir se développer dans ce cadre de manière autonome.

Chaque île de l'archipel peut continuer de "cultiver son jardin" autour de son "**identité-racine**", résultat de son histoire, de l'originalité de ses apports, de ses modes de gouvernance et de ses actions. Mais elle ne vit pas en autarcie, indifférente à ce que font les autres. Chaque île tisse avec d'autres des relations en fonction d'une communauté d'intérêt, de l'évidence de complémentarité ou tout simplement des relations personnelles qui peuvent s'établir avec les habitants d'autres îles. Au-delà de l'identité-racine, chaque île développe ainsi une "**identité-relation**". Lorsqu'elle est bienveillante et créatrice, cette « identité-relation » permet de dépasser la concurrence stérile et souvent conflictuelle pour faciliter l'émergence de coopérations fertiles.

Au-delà de cet ensemble foisonnant de relation entre les îles, émerge la conscience d'appartenir à un ensemble cohérent, une communauté de valeurs et d'objectifs : **l'Archipel Citoyen**.

4. Principes de gouvernance de l'Archipel Citoyen

Disons tout d'abord ce qu'il n'est pas ...

L'Archipel Citoyen à construire n'est pas une fédération imposant à ses membres de rejoindre une organisation similaire, à la manière d'une fédération de syndicats ou d'associations locales ou sectorielles. Son organisation devra être beaucoup plus fluide, non pyramidale mais efficace.

L'Archipel Citoyen n'est pas une simple collection d'îles, rassemblées par sous l'étiquette commune « *mouvement issu de la société civile* ».

L'Archipel Citoyen n'a pas vocation à devenir un parti politique.

Qui compose l'archipel ?

Chaque île (association, mouvement) qui le désire, peut rentrer dans l'Archipel Citoyen si elle est en plein accord avec la charte des valeurs, et s'engage à respecter des règles de fonctionnement établies en commun.

Chaque île est une organisation rassemblant plusieurs personnes, organisée statutairement en association ou non.

Une personne qui n'appartient à aucun groupement ou association ne peut constituer à elle seule une île et donc rejoindre l'archipel : aucune île n'a un habitant unique.

Chaque île a l'obligation de mandater un représentant (avec suppléant) auprès de l'archipel.

L'Assemblée Communautaire

L'Assemblée Communautaire réunit l'ensemble des représentants mandatés par les îles-membres (une ou deux fois par an ?).

Au sein de cette instance, le mode de prise de décision fait appel à l'unanimité, ou à défaut au consentement. Si celui-ci ne peut être obtenu, un vote est organisé.

Comme dans une association, une coopérative et même les Nations unies, chaque île-membre dispose d'une voix, quelle que soit sa taille ou sa contribution à l'Archipel Citoyen.

Le Conseil de Reliance

Il est cependant illusoire de prendre au fil de l'eau des décisions rapides à 50 organisations et plus. Ce rôle décisionnaire (mais non exécutif) sera celui d'un « Conseil de Reliance » (Conseil Archipélien ? Conseil Archipelique ?) composé de 15 à 20 membres.

Ce Conseil devra respecter une feuille de route définie par l'Assemblée Communautaire. Il devra se réunir régulièrement pendant environ deux heures, au moins une fois par mois, voire plus si l'actualité l'exige.

Cette réunion pourra avoir lieu à distance, par des moyens informatiques permettant le partage d'écran et de fichier, la répartition démocratique de la parole et des procédures efficaces et innovantes de prise de décisions.

Le Collegium de l'Archipel

Outre ces structures représentatives, il est nécessaire qu'une instance très souple puisse accueillir des personnalités, sages et experts souhaitant soutenir l'Archipel ou le faire profiter de leur contribution, mais qui disposent de peu de temps et ne peuvent pas s'engager de façon prenante dans les deux structures évoquées plus haut.

La réunion de ce « Collegium » ou la sollicitation de l'ensemble des personnalités qui le compose se fera de façon aperiodique.

L'Atelier de l'Archipel

La dispersion des moyens et leur faible mise en commun est aussi un facteur de faiblesse des acteurs de la société civile. Pour éviter le morcellement et les actions réalisées en quasi-autarcie, avec souvent une faible efficacité, il est nécessaire de mutualiser différents outils, et de créer des synergies en termes de communication.

Un outil technique, « l'Atelier de l'Archipel » pourrait être mis en place au service de l'Archipel Citoyen et de ses membres. Cet outil opérationnel pourrait jouer le rôle de coordinateur, d'organisateur et de maître d'œuvre, comme a su le faire l'association #LesJoursHeureux, par exemple pour la réalisation du livre collectif Et nous vivrons des jours heureux.

Cette structure, qui gèrera des financements et pourra employer des salariés, devra avoir un statut juridique, par exemple d'association 1901. La gouvernance de cet « outil opérationnel » sera assurée par un Conseil d'Administration au sein duquel il devra y avoir plusieurs représentants de l'Archipel.

L'Atelier de l'Archipel assurera en quelque sorte la même fonction qu'un groupement d'intérêt économique (GIE) entre entreprises : celle d'un organe technique permettant la mise en commun de pratiques, d'équipements, de base de données et de moyens de communication, mais sans le rôle de direction qui reste assuré de façon collégiale par les entreprises adhérentes au GIE.

Dans cette configuration, l'Archipel n'a pas nécessairement besoin d'avoir une existence juridique sous forme d'association déclarée, puisque l'outil opérationnel servira d'outil de support et de gestion de l'Archipel. L'actuelle association 1901 #LesJoursHeureux pourrait évoluer pour devenir un tel outil.

5. Les 5 principes de gouvernance selon la nature des actions menées par les îles-membres

Principe de « centre vide »

Le « centre » de l'Archipel est composé de l'Assemblée Communautaire des îles-membres, qui fixe les grandes orientations, et du Conseil de Reliance, chargé de la gestion et du suivi de la feuille de route fixée par l'Assemblée Communautaire.

Son rôle est de valoriser la diversité des îles tout en maintenant la cohérence de l'Archipel. Avec l'appui et sous le contrôle des îles, il doit être attentif à rester vide de « pouvoir de décision politique ». Ce pouvoir est issu des îles, selon les principes de « premier de cordée » et de subsidiarité (voir ci-dessous).

Principe d'autonomie d'une île

Chaque île-membre de l'archipel reste libre de mener ses propres actions et projets comme elle l'entend, tant qu'elle respecte la charte des valeurs de l'Archipel. Chaque île-membre a néanmoins un devoir d'information de ces actions autonomes auprès de l'Archipel.

Une procédure d'alerte et d'exclusion permettra de signaler une action en contradiction évidente avec les valeurs de l'Archipel et d'exclure si nécessaire une île-membre.

Principe de libre coopération entre des îles de l'Archipel

Des îles-membres qui souhaitent coopérer en petits groupes pour mener certaines actions pourront le faire comme elles l'entendent, tant qu'elles respectent la charte des valeurs de l'Archipel.

Principe du premier de cordée

Une île ou un groupement d'îles-membres peuvent être amenés à solliciter le soutien de l'Archipel pour mener leur action : mise à disposition de moyens de communication et de diffusion, renforcement d'expertise pour préparer l'action, etc.

Dans ce cas, l'île ou le groupement d'îles-membres sollicitera le Conseil de Reliance sur la base d'un document écrit, précisant la nature du projet et le type de soutien demandé à l'Archipel. Si l'avis du Conseil de Reliance est favorable, l'action ou le projet sera menée avec ce soutien de l'Archipel et « labellisée » par lui, avec possibilité d'apposer le logo de l'Archipel sur l'ensemble des documents de communication.

Pour ce type d'action, le principe sera celui du « premier de cordée », c'est-à-dire que l'île ou le groupement d'îles à l'initiative de l'action reste le maître d'ouvrage principal. L'Archipel n'intervient qu'en support, à travers l'Atelier, outil opérationnel de l'Archipel.

Principe d'actions communes et de subsidiarité

L'Archipel fait vivre le principe de subsidiarité : ses fonctions sont celles que chaque île ne peut pas assumer seule.

L'Archipel peut être le maître d'ouvrage principal de certaines actions, définies et décidées par le Conseil de Reliance, en conformité avec la feuille de route définie par l'Assemblée Communautaire des îles-membres, et sur la base d'un document écrit précisant les caractéristiques de l'action. Ces actions sont alors pilotées par l'Atelier de l'Archipel.